Plan d’action stratégique de Digni, 2023–2027

Digni

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 3

1. À PROPOS DE NOUS 4

Notre vision 4

Notre identité : La communauté de Digni 4

Les membres 4

Le secrétariat 5

2. CONTEXTE : Le monde dont nous faisons partie 6

Un monde meilleur 6

Un monde comportant des inégalités 7

Un monde en pleine crise climatique 8

Un monde instable 8

Un monde en mouvement 9

Un monde au paysage religieux et œcuménique en mutation 9

3. COMMENT NOUS PENSONS QUE LE CHANGEMENT SE PRODUIRA 11

4. NOS OBJECTIFS 2023–2027 12

Objectif global : des communautés et individus autonomisés vivant dans la dignité 12

Ne laisser personne à la traine 12

Objectifs thématiques 13

5. LA FAÇON DONT NOUS TRAVAILLONS 16

6. AVEC QUI NOUS TRAVAILLONS - PARTENARIATS POUR UN DÉVELOPPEMENT JUSTE ET INCLUSIF 18

Les partenaires 18

7. OÙ NOUS TRAVAILLONS 20

8. PRIORITÉS ORGANISATIONNELLES 21

1. Priorité : Ne laisser personne à la traine 21

2. Priorité : Renforcer la société civile 22

3. Priorité : Le climat et l'environnement 23

4. Priorité : Religion et développement 23

9. MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE 24

INTRODUCTION

Le titre du plan stratégique d'action stratégique de Digni est « Ensemble pour un développement juste, inclusif et durable ». La stratégie globale de Digni pour 2030 - sa déclaration de principes - fournit une base solide pour la coopération au développement avec les organisations membres et leurs partenaires. La coopération au développement est caractérisée par la confiance mutuelle, l'interdépendance et la responsabilité. Ce plan stratégique vise à clarifier et à expliquer ce que la déclaration de principes signifie pour les priorités de travail de la communauté de Digni pour la prochaine période quinquennale.

Digni est motivé par les principes chrétiens de dignité, de compassion et de gestion de la création de Dieu, visant à soutenir les efforts pour renforcer les droits de l'homme et réduire la pauvreté. Nos valeurs chrétiennes sont dérivées des récits bibliques où Jésus s'adresse aux personnes les plus vulnérables et marginalisées de la société. La pratique inclusive de Jésus à l'égard de tous, et en particulier à l'égard de ceux qui étaient laissés pour compte dans leur contexte social, est un exemple de bonne gestion et un modèle pour notre approche diaconale du service. En outre, Jésus, dans la tradition des prophètes de l'Ancien Testament, a dit la vérité aux détenteurs du pouvoir, a fustigé ceux qui étaient responsables d'injustices et a mis au défi les responsables de son époque d'honorer leurs responsabilités. En tant qu'organisation diaconale, Digni établit un lien entre ces valeurs et les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies et la vision de ne laisser personne à la traine. Conformément à l'agenda diaconal de l'Église mondiale, nous contribuerons à la réalisation du programme mondial des ODD.

Dans un monde en mutation, Digni vise à développer des partenariats réels et équitables pour un développement juste, inclusif et durable. Nous sommes convaincus qu'ensemble, nous pouvons atteindre nos objectifs et nous espérons que ce plan guidera tous les partenaires au sein de la chaîne de Digni de se donner la main et de donner la priorité à ceux qui sont les plus à la traine.

Ce plan d'action stratégique a été approuvé par le directoire de Digni le 24 mars 2022 et est basé sur le document de stratégie globale adopté par le conseil des représentants de Digni en avril 2021.

Stefanie Dietrich
Présidente du directoire de Digni
&
Hjalmar Bø
Secrétaire général de Digni

1. À PROPOS DE NOUS

Notre vision

Défendre la dignité humaine — Ne laisser personne à la traine.

La vision de Digni est un monde pacifique et transformé dans lequel la dignité humaine est respectée, la pauvreté est éliminée, la justice prévaut et personne n'est laissé à la traine ; un monde dans lequel à la fois la gestion de la création de Dieu est responsable et la justice climatique s'impose.

Notre identité : La communauté de Digni

Digni est une organisation parapluie diaconale représentant les agences missionnaires et églises chrétiennes norvégiennes engagées dans la coopération au développement à long terme. Elle distribue des financements provenant de l'agence norvégienne de coopération pour le développement (NORAD). Le nom Digni provient du mot latin « dignitas » qui signifie la dignité.

Digni et ses membres sont des organisations confessionnelles qui soutiennent le mandat diaconal de l'église mondiale. Leurs valeurs diaconales sont la compassion et l'amour, la lutte pour la justice, la fraternité inclusive et la gérance responsable de l'environnement. Le travail de Digni se fonde sur les principes chrétiens de lutte contre la pauvreté et l'injustice, de gestion de la création et de défense de la dignité inhérente à tous les êtres humains conférée par Dieu. Notre foi chrétienne motive notre engagement commun en faveur d'un développement juste et inclusif et nous invite à nouer des relations profondes et de confiance avec nos partenaires mondiaux.

Les membres

Les organisations membres de Digni sont des organisations indépendantes ayant des stratégies à long terme basées sur la mission et la coopération au développement. Plusieurs membres ont travaillé avec des partenaires dans l'hémisphère Sud depuis le XIXe siècle. Des relations solides et une histoire commune constituent la base d'une coopération fructueuse et d'un développement durable. Les organisations membres ont une connaissance du contexte, un personnel expatrié possédant des compétences linguistiques et une expérience locale dans leurs pays respectifs, une compétence dans des domaines thématiques clés et des convictions religieuses partagées avec les partenaires confessionnels. Grâce à ses 250 000 à 300 000 membres / soutiens en Norvège, Digni dispose d'une solide base populaire. Nos membres représentent des mouvements sociaux civils qui s'engagent à respecter les valeurs diaconales internationales, exprimées par l'amour du prochain, la création de communautés inclusives, la protection de la création et la lutte pour la justice.

À travers la coopération pour le développement financée par Norad, les organisations membres de Digni réalisent leurs stratégies en collaborant avec des organisations partenaires locales partageant les mêmes idées. Les membres assurent le suivi des partenaires locaux et de leurs projets de développement, s'engagent dans le développement des capacités des partenaires et du personnel des projets, sont responsables et veillent au respect des accords de Digni, communiquent les résultats à Digni et recueillent des soutiens et des fonds en Norvège.

Certains des membres de Digni ont des accords-cadres, ce qui leur donne davantage de pouvoir de décision sur le financement des projets, l'approbation des projets et la communication de rapports que les membres ayant des accords de financement ordinaires.

Le secrétariat

Le secrétariat met en œuvre la stratégie globale et la déclaration de principes de Digni et gère le contrat de coopération avec Norad au nom des membres et de leurs partenaires locaux. Il s'agit notamment de faciliter la coopération au développement, les partenariats durables et un environnement professionnel pour le travail de développement diaconal, mais aussi d'articuler les intérêts des membres avec le gouvernement norvégien et d'autres acteurs concernés.

Le secrétariat de Digni s'assure que le soutien aux projets accordé aux membres et à leurs partenaires locaux répond aux critères de Norad en matière de soutien à la société civile et aux limitations fixées par le contrat de coopération. Le secrétariat distribue le financement disponible entre les membres de Digni et effectue des évaluations de la qualité des projets soutenus. Digni a délégué le pouvoir de décision pour l'approbation des projets et la répartition du budget annuel alloué aux membres par le biais d'un accord-cadre.

Dans des cas de ce type, le rôle de Digni est d'évaluer si les membres ont mis en place les systèmes nécessaires et s'ils respectent les procédures et les normes convenues. Pour les membres ordinaires de Digni, Digni approuve la documentation et les budgets de chaque projet.

Durant la mise en œuvre du projet, le secrétariat assure le suivi des organisations membres, de leurs partenaires et de leurs projets, et veille à ce que les fonds soient dépensés conformément à l'accord conclu avec Norad ainsi que maintient la coordination stratégique de leurs portefeuilles. En outre, le secrétariat facilite le développement des capacités, la mise en réseau et l'échange d'expériences dans la communauté de Digni grâce à des projets thématiques de développement des capacités, à la création d'espaces d'apprentissage et de réseaux stratégiques.

Durant une période d'accord, le secrétariat présente des plans et des budgets annuels et communique les résultats à Norad à un niveau agrégé.

Crédit photo: Digni

2. CONTEXTE :
Le monde dont nous faisons partie

En 2020, Digni a réalisé le projet appelée « innovation mondial » avec des partenaires, des membres et le personnel de Digni dans le but de favoriser une compréhension commune et actualisée des défis et des opportunités dans le monde dont nous faisons partie. Le rapport qui en a résulté a mis en évidence les tendances et les possibilités de développement pour l'avenir. Ce projet jette les bases du nouveau plan d'action stratégique de Digni, qui guidera Digni dans l'accomplissement de sa mission.

Un monde meilleur

Le contexte mondial est caractérisé par de grands progrès économiques et sociaux. La durée de vie attendue (espérance de vie) augmente partout dans le monde et des millions de personnes ont connu des améliorations matérielles spectaculaires de leur niveau de vie au cours des dernières décennies. Le nombre de personnes vivant dans la pauvreté a diminué de manière significative sur tous les continents (source : The Economist 2015). Nous gagnons progressivement la bataille contre le HIV / SIDA, et plusieurs autres maladies contagieuses ont été considérablement réduites. La mortalité infantile a diminué de moitié depuis 1990 (source : World Bank 2015), et l'accès aux services de santé, à l'éducation et à l'énergie propre a augmenté. Les changements technologiques créent de nouvelles possibilités de participation à la société et à l'activité économique.
Sur la base des ODD des Nations unies, la communauté internationale s'est engagée à lutter contre la pauvreté à l'échelle mondiale, à garantir un avenir meilleur pour tous, et à ne laisser personne à la traine. Cependant, le monde est toujours confronté à plusieurs crises et de nombreuses personnes risquent d'être laissées pour compte en termes de développement.

Un monde comportant des inégalités

Le monde connait actuellement des inégalités croissantes entre les riches et les pauvres, pas seulement au sein des pays mais également entre les pays. Pour la première fois en vingt ans, l'extrême pauvreté devrait augmenter dans le monde, en grande partie à cause de la pandémie de Covid-19, des pressions exercées par les conflits et du changement climatique. Les inégalités persistent également dans de nombreux endroits (source : World Bank 2021). De vastes groupes de personnes sont encore marginalisés par les populations majoritaires en raison de leur sexe, de leur âge, de leur appartenance ethnique, de leur religion, de leur orientation sexuelle, de leur maladie, de leur handicap, etc.
Le genre / sexe exerce une influence sur l'accès aux bénéfices du développement et la réalisation des droits. Les femmes et les filles sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté que les hommes et les garçons (source : ONU Femmes 2021). Elles sont souvent victimes de discrimination et ont des possibilités / opportunités et un accès limités aux ressources et à l'autodétermination. Les femmes et les filles continuent d'être victimes de violence et d'agressions, de subir des discriminations dans l'accès à l'éducation et à l'emploi et de manquer d'opportunités économiques et de pouvoir de décision. Les normes sociales oppressives, la culture, les croyances religieuses et les systèmes patriarcaux contribuent à maintenir des pratiques négatives et des attitudes sexistes dans les familles, les communautés et les institutions. En même temps, les femmes sont souvent responsables de la stabilité financière de leurs familles et sont des agents du changement avec et/ou en coopération avec les hommes et les garçons.

Environ 15 % de la population mondiale vit avec un handicap et, selon le Consortium international pour le handicap et le développement (IDDC), pas moins de 80 % des personnes handicapées dans le monde vivent dans des pays à faible revenu (source : IDDC 2022). Si nous voulons lutter contre la pauvreté dans le monde, l'intégration des personnes handicapées est essentielle. Les plus grands obstacles à l'intégration des personnes handicapées sont la stigmatisation et les attitudes sociales négatives. Dans les situations humanitaires et de conflit, les personnes handicapées sont confrontées à toute une série d'obstacles environnementaux, physiques et sociaux qui limitent la mobilité, l'accès à l'information et l'accès aux services et à l'assistance de base (y compris l'eau, les abris et la nourriture). Les services spécifiques au handicap, tels que la réadaptation et les appareils d'assistance, sont souvent absents ou inadéquats. Les personnes handicapées sont souvent confrontées à de multiples vulnérabilités croisées, telles que le handicap, l'âge et / ou le sexe, qui, selon le contexte, peuvent aggraver les obstacles à l'obtention d'une assistance et à la participation.

Bien que l'impact à long terme du Covid-19 soit encore incertain, la pandémie a déjà affecté des millions de personnes en termes de santé, d'éducation et de revenus. Dans le monde entier, les services de santé ont été mis à rude épreuve pendant la pandémie et, une fois encore, les pays à faible revenu sont les plus durement touchés. La pandémie a entraîné des reculs importants dans le domaine de l'éducation, tant en termes d'assiduité scolaire que de résultats des élèves.
La pandémie de Covid-19 a intensifié les problèmes de justice sociale existants, à savoir l'extrême pauvreté, l'impact environnemental du changement climatique, l'insécurité dans les domaines de l'alimentation et de l'eau et la violence fondée sur le sexe. Pour la première fois, nous avons constaté une baisse globale des résultats en matière d'objectifs de développement durable. La pandémie nous a montré que nous étions tous interconnectés, mais qu'en raison des inégalités mondiales, nous étions touchés de manière plus ou moins grave. Dans ce contexte, l'agenda 2030 des Nations unies pour le développement durable (et ses ODD) qui met l'accent sur les défis et les objectifs communs de l'humanité, est plus que nécessaire.

Un monde en pleine crise climatique

La crise climatique constitue une véritable menace existentielle pour notre monde, avec des conséquences imprévues et potentiellement catastrophiques pour l'ensemble de l'humanité. Les émissions annuelles de gaz à effet de serre ont presque doublé depuis 1980. Selon un rapport récent du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), plus de 40 % de la population mondiale vit dans des endroits très vulnérables au changement climatique. Dans certains endroits, la limite d'adaptation des populations et de la nature au changement climatique a déjà été atteinte.
L'un des thèmes récurrents du rapport est que les plus pauvres des pays du Sud sont les plus durement touchés par le changement climatique (source : GIEC 2022). Ce sont les personnes les plus vulnérables à la sécheresse, aux incendies, aux tempêtes, aux inondations, à l'élévation du niveau de la mer et à l'insécurité alimentaire et hydrique. On estime qu'environ 100 millions de personnes franchiront le seuil de l'extrême pauvreté d'ici 2030 en raison du changement climatique (source : World Bank 2020). Les écosystèmes se détériorent rapidement. La diversité des écosystèmes et des espèces, les populations sauvages et les variétés et races locales de plantes et d'animaux domestiqués diminuent rapidement. Selon un rapport des Nations unies, environ un million d'animaux et d'espèces végétales risquent de disparaître au cours de la prochaine décennie (source : Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques PIBSE 2019). Ces changements sont directement liés à l'activité humaine et constituent une menace pour la vie humaine dans toutes les régions du monde. La perte de biodiversité est également un problème pour le développement car les tendances négatives des écosystèmes entraveront les progrès vers la réalisation des ODD relatifs à la pauvreté, à la faim et à la santé.

Un monde instable

Dans de nombreux pays, les personnes sont opprimées en raison de structures de pouvoir autoritaires, de systèmes non démocratiques et d'une corruption généralisée. L'expansion des régimes populistes autoritaires qui semblent offrir la sécurité au détriment des droits de l'homme et de l'ouverture est une tendance commune, qui est en partie une réponse aux insécurités perçues, telles que la vulnérabilité financière, la migration et d'autres menaces et conflits extérieurs. Les gouvernements sont devenus moins transparents et les libertés de pensée, de conscience, de religion, d'expression et de réunion se réduisent. Ces tendances semblent s'être accélérées pendant la pandémie de Covid-19. Les gouvernements ont utilisé la pandémie pour consolider leur pouvoir, harceler et délégitimer leurs opposants politiques, ainsi que marginaliser les communautés minoritaires et les autres groupes qui ne correspondent pas à leur programme (source : HRW 2020).

La démocratie est une force de changement dans toutes les sociétés civiles. En même temps, et peut-être précisément pour cette raison, la société civile est soumise à de fortes pressions dans de nombreuses régions du monde. La majeure partie de la population mondiale vit dans des pays où la marge de manœuvre et le champ d'action des civils sont de plus en plus limités. Dans plusieurs de nos pays partenaires, la législation impose des restrictions de plus en plus importantes aux organisations non gouvernementales (ONG) qui luttent pour les droits de l'homme fondamentaux. De graves violations de la liberté d'expression et de réunion sont répandues dans de nombreux endroits où nous travaillons. Le rétrécissement de l'espace civique affecte également les acteurs confessionnels et les communautés religieuses.

Les conflits et les situations d'instabilité politique empêchent un développement social, économique et écologique durable et maintiennent les gens dans la pauvreté dans de nombreux pays où nos organisations membres coopèrent avec des partenaires. Il existe toujours un risque que des situations politiquement instables et des conflits aient un impact sur le travail effectué par les organisations partenaires.

Un monde en mouvement

On estime qu'en 2030, le monde comportera 1,3 milliards de jeunes gens âgés de 15 à 24 ans. De nombreux pays d'Asie et plus encore d'Afrique connaissent une croissance rapide de leur population de jeunes. Cela pose des problèmes aux systèmes éducatifs dans de nombreux pays où le taux d'alphabétisation est faible. Des taux de chômage chez les jeunes extrêmement élevés, des conflits et des guerres au niveau local et national, ainsi que l'absence de sécurité alimentaire et la flambée des prix, poussent de nombreuses personnes à se déplacer à l'intérieur de leur propre pays

ou à devenir des réfugiés. En 2020, il y avait autour de 281 millions de migrants internationaux dans le monde (Source : Organisation internationale pour les migrations (OIM) 2020).1 Les migrations posent de nombreux défis, mais offrent également des avantages considérables sous la forme d'une amélioration des compétences, d'une main-d'œuvre solide, d'investissements et de diversité culturelle. Elles peuvent également servir de moteur à un développement juste et durable.

Des millions de personnes se déplacent à l'intérieur de leur propre pays et 56 % de la population mondiale vivra dans des villes en 2020.2 L'urbanisation possède un grand potentiel pour contribuer à la réalisation de nombreux ODD grâce à l'amélioration de l'éducation, de la santé et des possibilités d'emploi. Toutefois, l'urbanisation peut également entraîner une pauvreté accrue, des inégalités et de l'exclusion sociale. Selon les Nations unies, l'urbanisation peut entraîner des inégalités spatiales, économiques et sociales. Les inégalités économiques sont généralement plus importantes dans les villes que dans les zones rurales (Source : Département des affaires économiques et sociales des Nations unies (DAESNU) 2021). La dimension spatiale de l'inégalité se manifeste lorsque des quartiers sont exclus des services de base, tels que la santé, l'éducation et les possibilités d'emploi. Un citadin sur cinq vit dans une communauté urbaine pauvre. Avec l'expansion des villes, il est urgent de mettre en place une gouvernance et une planification urbaines, ainsi que des politiques visant à lutter contre les inégalités. Les tendances récentes, en particulier en Afrique, montrent que l'urbanisation augmente malgré des opportunités d'emploi et une croissance économique limitées. L'expansion urbaine est souvent alimentée par la fécondité et la migration dans les centres-villes. L'augmentation de l'urbanisation en l'absence d'opportunités d'emploi crée de nouveaux défis pour le développement. La création d'un plus grand nombre d'emplois décents pourrait contribuer à trois composantes du développement durable : la croissance économique, la cohésion sociale et la durabilité environnementale (Source : DAESNU 2021). En outre, un taux de chômage élevé entraîne des comportements antisociaux et une augmentation des taux de criminalité. Il est donc essentiel de créer davantage d'opportunités d'emploi, en particulier pour les jeunes, afin de favoriser la croissance économique et la stabilité politique et sociale.

1 Cela équivaut à 3,6 % de la population mondiale

2 Selon les prévisions, cette proportion atteindra 68 % d'ici 2050.

Un monde au paysage religieux et œcuménique en mutation

Plus de 80 % de la population mondiale est affiliée à une religion. Pour le meilleur ou pour le pire, la religion joue un rôle important dans la vie des individus, des communautés et des sociétés. Elle guide les croyances et les actions des gens, façonne les normes sociales et offre espoir et soutien. En outre, la religion est souvent utilisée pour préserver des pratiques culturelles néfastes qui violent les droits de l'homme. Par conséquent, les individus religieux qui occupent des positions centrales et responsables dans de nombreuses communautés sont des agents importants avec lesquels il convient de collaborer dans l'effort commun en faveur d'un développement juste, inclusif et durable.

Malgré le rôle important que jouent la religion et les convictions / croyances pour la plupart des gens, il existe des restrictions strictes sur la religion ou les convictions dans un grand nombre de pays.3 Nombre de ces pays sont très peuplés, ce qui signifie qu'une grande partie de la population mondiale vit dans des contextes où elle n'est pas en mesure de choisir librement, de changer et d'exprimer ses croyances sans restrictions gouvernementales ou sans hostilité sociale de la part d'acteurs non-gouvernementaux. Les restrictions gouvernementales n'ont cessé de se renforcer ces dernières années, notamment en matière d'ingérence, de surveillance et de harcèlement verbal et physique (Source : le think tank Pew Research Center 2019).

Environ un tiers de la population mondiale (approximativement 2,5 milliards de personnes) se considère comme chrétienne. En raison de la baisse du nombre de membres d'églises dans le nord du monde, l'église mondiale s'est déplacée du nord vers le sud et l'est, où les églises se développent. Dans ces régions du monde, les églises émergentes et les « méga-églises » sont très répandues, mais elles ne sont pas nécessairement en contact avec les structures ecclésiastiques établies. Les désaccords sur la théologie et les questions morales peuvent constituer des obstacles à la coopération. Dans le même temps, on constate une plus grande ouverture au dialogue et à la coopération pratique pour relever les défis communs.

Dans l'ensemble, l'Église mondiale, à laquelle appartiennent les membres de Digni et nombre de leurs partenaires, est le plus grand acteur de la société civile au monde. La coopération étroite entre les églises et les acteurs religieux aux niveaux local, national, régional et mondial se poursuit.

3 https://www.pewforum.org/2021/09/30/globally-social-hostilities-related-to-religion-decline-in-2019-while-government-restrictions-remain-at-highest-levels/

3. COMMENT NOUS PENSONS QUE LE CHANGEMENT SE PRODUIRA

Défendre la dignité humaine - Ne laisser personne à la traine - est l'objectif primordial de tous les travaux de la communauté de Digni et des organisations coopérantes. Le point de départ de Digni est que la dignité humaine est donnée par Dieu. Nous sommes tous créés pour utiliser et développer nos capacités et nos ressources dans notre intérêt et dans celui de nos semblables, pour faire des choix responsables, pour satisfaire nos besoins matériels essentiels, pour répondre à nos besoins physiques et spirituels, pour vivre dans la paix et la sécurité, pour faire l'expérience d'une fraternité inclusive et pour prendre soin de l'environnement.

Cependant, dans le monde moderne, la dignité humaine est souvent bafouée, notamment en raison de la pauvreté et de la marginalisation. La pauvreté limite les possibilités des personnes de satisfaire leurs besoins matériels essentiels et de maintenir leur sécurité, la prévisibilité, leurs choix de vie, leur influence et leur inclusion sociale.

Les inégalités sont une cause importante de la pauvreté. Nous voulons donc remettre en question et changer les conditions qui maintiennent des relations sociales injustes et discriminatoires et des inégalités de chances, de résultats, de normes et de pratiques. Défendre la dignité humaine signifie essentiellement soutenir les personnes vivant dans la pauvreté et la marginalisation dans leur lutte pour changer les relations de pouvoir en leur faveur. Par conséquent, la conception de la dignité humaine de Digni est étroitement liée au concept « d'autonomisation » des personnes vivant dans la pauvreté aux niveaux individuel et communautaire. Le processus d'autonomisation est mené par les participants au projet, qui se l'approprient et le mettent en œuvre, et le renforcement de la résilience fait partie du processus. La résilience consiste à renforcer la capacité des personnes à résister, à s'adapter et à gérer l'adversité, ainsi qu'à rebondir après des événements difficiles de la vie. L'autonomisation implique que les communautés résilientes soient en mesure d'accroître leurs actifs (ressources), d'avoir le pouvoir d'agir et d'utiliser leurs ressources (agence) et d'améliorer leur vie et celle des autres (réalisations / résultats).

Digni soutient cet effort en travaillant dans des partenariats stratégiques avec des organisations membres qui, à leur tour, travaillent avec des partenaires locaux pour la justice, la dignité humaine et la sauvegarde de la création. En tant qu'acteurs de confiance, disposant de connaissances locales et maintenant souvent une présence à long terme, les organisations coopérantes de Digni sont bien positionnées. Les partenaires locaux qui entretiennent des relations étroites avec les communautés sont idéalement placés pour remettre en question les structures de pouvoir oppressantes, les normes et les pratiques discriminatoires au niveau des individus, des ménages et des communautés, ainsi qu'au sein des institutions religieuses et autres, et pour œuvrer en faveur de leur modification. Pour Digni, les églises et les organisations confessionnelles sont des partenaires stratégiques et des agents de changement importants, mais ils fournissent également des espaces de changement. La plupart des partenaires locaux ont également établi des relations de travail avec les gouvernements locaux et parfois avec des secteurs d'activité.

Par conséquent, la principale stratégie de changement consiste à travailler avec des organisations locales / de la base qui s'associent à des individus et des communautés marginalisés pour améliorer la situation sociale, économique, politique et environnementale de ces derniers. Pour ce faire, nous utilisons des approches fondées sur les droits et les actifs, nous mobilisons les ressources locales, nous nous engageons activement dans la mise en réseau, nous recherchons des alliances stratégiques avec de multiples autres acteurs et nous coopérons avec les autorités tout en les défiant.

Au cours de cette période stratégique, nous documenterons systématiquement les résultats relatifs à l'autonomisation aux niveaux individuel, communautaire et sociétal, et nous créerons des espaces d'apprentissage et de réflexion sur la pratique.

4. NOS OBJECTIFS 2023–2027

Nos objectifs reflètent les valeurs basées sur la foi de la communauté de Digni et sont une réponse à l'appel de Dieu à considérer les personnes dans le besoin comme nos voisins, que nous devons aimer et servir et dont nous affirmons fermement la dignité. Conformément à cette mission, de 2023 à 2027, Digni et ses membres s'engagent à contribuer aux ODD des Nations unies. L'agenda des ODD est un plan d'action global pour les personnes, la planète et la prospérité, comme le stipule le document Transformer notre monde - Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Source : DAESNU 2015). Nos objectifs, tels que présentés dans la « fleur » de Digni ci-dessous, reflètent ceci :

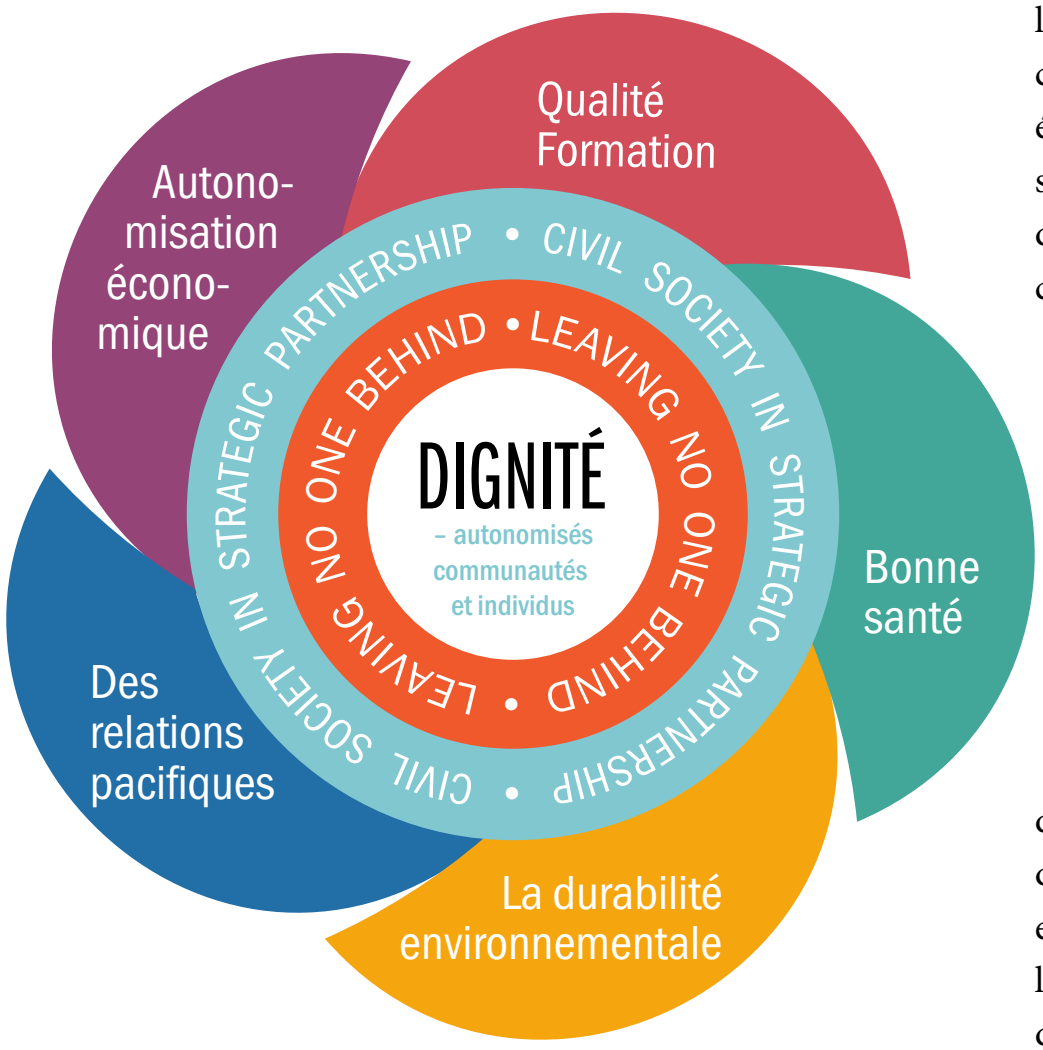

Objectif global : Voir des communautés et individus autonomisés vivre dans la dignité

La réalisation de la dignité humaine pour tous est l'objectif primordial du travail diaconal de Digni. Cet objectif s'appuie sur la dignité inhérente et donnée par Dieu de tous les êtres humains et s'enracine dans la foi chrétienne. Le soutien à l'autonomisation et à la résilience des individus et des communautés est de la plus haute importance pour atteindre cet objectif.

Ne laisser personne à la traine

Digni s'engage à soutenir l'autonomisation des personnes qui vivent dans la pauvreté, en particulier les femmes et les filles et les communautés « laissées pour compte du développement », en leur permettant d'obtenir leur juste part de ressources, d'opportunités, de participation et d'influence concernant les décisions qui affectent leurs vies. Les personnes et communautés « laissées à la traine » avec lesquelles la communauté de Digni de partenaires coopérants travaillera sont ceux qui sont victimes de discrimination, de privation économique, de violence, de faim, d'exclusion sociale, d'exploitation, d'absence de services de santé et d'éducation de base ainsi que d'abus de pouvoir dans leur lutte pour la justice, l'équité et l'amélioration de leurs conditions de vie. Les « laissés à la traine » comprennent également les personnes victimes de violences fondées sur le sexe, les minorités sexuelles, les personnes victimes de discrimination en raison de leur religion ou de leurs convictions, les minorités religieuses, les minorités ethniques et les populations autochtones dont les droits ont été violés, les adultes et les adolescents privés de travail et de compétences, les personnes handicapées ou souffrant de problèmes de santé mentale, les personnes touchées par les guerres et les conflits et les personnes les plus vulnérables au changement climatique, aux catastrophes de partenaires coopérants travaillera sont ceux qui sont victimes de discrimination, de privation économique, de violence, de faim, d'exclusion sociale, d'exploitation, d'absence de services de santé et d'éducation de base ainsi que d'abus de pouvoir dans leur lutte pour la justice, l'équité et l'amélioration de leurs conditions de vie. Les « laissés à la traine » comprennent également les personnes victimes de violences fondées sur le sexe, les minorités sexuelles, les personnes victimes de discrimination en raison de leur religion ou de leurs convictions, les minorités religieuses, les minorités ethniques et les populations autochtones dont les droits ont été violés, les adultes et les adolescents privés de travail et de compétences, les personnes handicapées ou souffrant de problèmes de santé mentale, les personnes touchées par les guerres et les conflits et les personnes les plus vulnérables au changement climatique, aux catastrophes naturelles ou aux pandémies/risques sanitaires.

Objectifs thématiques

1. La société civile dans des partenariats stratégiques : *La société se caractérise par un engagement fort de la société civile en faveur d'un développement juste, inclusif et durable.*

Pour Digni, une société civile forte est une condition à un développement durable. Une société civile forte est, par conséquent, à la fois une fin en soi et un moyen de garantir la vision globale de la dignité humaine. Nos alliances avec d'autres acteurs augmenteront le pouvoir de réaliser le changement et d'en influencer la direction. Une société civile forte contribue à responsabiliser les détenteurs du pouvoir, à s'engager avec les autorités locales et à co-contribuer au développement. Dans un esprit de solidarité mondiale et en reconnaissant l'interdépendance des peuples dans la lutte pour un développement durable pour tous, Digni soutiendra les efforts visant à renforcer la coopération entre les organisations partageant les mêmes idées et à promouvoir les partenariats, les alliances et les réseaux mondiaux avec d'autres acteurs. Ceci impliquera notamment d'encourager la coopération avec le secteur privé, les autorités et d'autres acteurs. Ce travail est particulièrement lié à l'objectif de développement 17 - « Partenariats pour les objectifs » et à l'objectif de développement 16 - « Paix, justice et institutions fortes ».

2. Une bonne santé : *Les participants au projet et les communautés sont capables d'influencer positivement les conditions concernant leur propre santé et bien-être.*

Dans le but d'assurer la santé physique et mentale ainsi que le bien-être des personnes, Digni s'engage à soutenir les activités qui améliorent l'accès aux soins de santé de qualité et influencent les conditions dans lesquelles ils sont dispensés. Il s'agit notamment de réduire la mortalité infantile et maternelle et les maladies transmissibles et non transmissibles (ce qui dépend de la garantie de la santé mentale), de fournir des services de santé sexuelle et reproductive, d'éducation et d'information en matière de santé, d'améliorer l'eau et l'assainissement, et d'accroître la capacité des individus, des communautés et des institutions de santé à atténuer les effets négatifs sur la santé du Covid-19 et d'autres crises sanitaires, et à y répondre. Ce travail est directement lié à l'ODD 3 - « Bonne santé et bien-être », à l'ODD 5 - « Égalité des sexes » et à l'ODD 6 - « Eau propre et assainissement ».

3. Des relations pacifiques : *Les participants au projet et les communautés jouissent de droits égaux et vivent en paix et en sécurité.*

Il ne peut pas y avoir de développement durable sans paix et on peut connaitre la paix sans développement durable. Digni s'engage à soutenir les travaux qui favorisent l'émergence de sociétés inclusives, dans lesquelles tous les individus jouissent de l'égalité des droits, des chances et de l'accès à la justice. Il s'agit notamment d'aborder des questions telles que la violence sexiste, la protection des enfants, les atteintes à la liberté de religion et de conviction et la discrimination à l'encontre des minorités et des groupes indigènes. Ce travail est directement lié à l'ODD 16 - « Paix, justice et institutions solides » - et à l'ODD 5 - « Égalité des sexes ».

4. La durabilité environnementale : *Les participants au projet et les communautés sont résistants au changement climatique et exercent une gérance responsable de l'environnement.*

Digni est déterminé à soutenir les travaux visant à protéger la planète de la dégradation et du changement climatique, en promouvant la production durable et la gestion responsable des ressources naturelles, y compris l'amélioration des pratiques agricoles et les sources d'énergie durables. Le renforcement de la résilience des individus et des communautés pour atténuer les effets négatifs du changement climatique et de l'épuisement des ressources naturelles est un élément essentiel de ce travail, qui est lié à l'ODD 13 - « Action pour le climat », à l'ODD 12 - « Consommation et production responsables », à l'ODD 1 - Pas de pauvreté et à l'ODD 2 - « Faim zéro ».

5. Une éducation de qualité : *Les apprenants dans les secteurs de projet acquièrent une éducation pertinente de haute qualité.*

Digni s'engage à soutenir les travaux qui améliorent l'accès à une éducation de qualité inclusive et équitable, telle que l'enseignement primaire et secondaire, l'éducation de la petite enfance et la formation professionnelle. Les méthodologies adaptées aux enfants et l'enseignement dans la langue maternelle sont également encouragés. Toutes les personnes, quels que soient leur sexe, leur religion, leur appartenance ethnique et leur handicap, les migrants, les peuples autochtones, les enfants et les jeunes (en particulier ceux qui se trouvent dans des situations vulnérables) devraient avoir accès à des possibilités d'apprentissage qui les aident à acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour tirer parti des possibilités qui s'offrent à eux et participer pleinement à la société. Ce travail est lié à l'ODD 4 - « Une éducation de qualité ».

6. L'autonomisation économique : *Les participants au projet et les communautés sont économiquement autonomes.*

Digni est déterminé à soutenir les activités qui facilitent l'autonomisation économique et sociale des personnes vivant dans la pauvreté, en mettant l'accent sur l'accès à la technologie, l'accès au crédit, aux services financiers et aux marchés, ainsi qu'à un travail décent et à des activités génératrices de revenus. Ce travail comprend également des mesures visant à accroître la sécurité alimentaire, les systèmes de production durables, l'amélioration des moyens de subsistance et le développement des petites et moyennes entreprises. Ce travail est lié à l'ODD 8 - « Travail décent et croissance économique », à l'ODD 10 - « Réduction des inégalités », à l'ODD 1 - « Absence de pauvreté » et à l'ODD 5 - « Égalité des sexes ».

5. LA FAÇON DONT NOUS TRAVAILLONS

Nous vivons à une époque où le développement durable est confronté à d'immenses défis, mais aussi à d'immenses opportunités. Nous reconnaissons que nous sommes tous interdépendants et que nous devons travailler ensemble pour trouver des solutions et une voie à suivre.

Des organisations légitimes et transparentes travaillant dans le cadre de partenariats stratégiques : La coopération conjointe et les partenariats stratégiques sont nécessaires pour relever les défis actuels du développement durable. Digni est une association de partenaires - chacun apportant une contribution unique. Les activités des membres de Digni et des partenaires locaux sont orientées vers la base et sont menées en coopération avec des acteurs sociaux légitimes. La confiance et les bonnes relations entre les participants au projet et les parties prenantes sont fondamentales, tout comme un bon leadership, une prise de décision démocratique, l'égalité des sexes, le renforcement de la société civile ainsi que l'utilisation responsable et transparente des ressources, y compris les mesures conjointes de lutte contre la corruption.

Le partenariat nord-sud et la dynamique du pouvoir doivent changer : Les consultations et réunions mondiales de Digni avec les organisations coopérantes en 2020-2021 ont mis l'accent sur la nécessité d'établir des relations mutuelles et équitables avec les partenaires. Les consultations ont mis en évidence que de tels partenariats se caractérisent par des valeurs et des pratiques communes, une attention et un engagement mutuels envers les personnes vivant dans la pauvreté, la pratique de la responsabilité partagée, de l'obligation mutuelle de rendre des comptes et de l'intégrité, une culture de collaboration étroite, de soutien et de confiance, ainsi qu'une ouverture à l'apprentissage mutuel. Les participants ont également reconnu la nécessité de s'attaquer à la dynamique inhérente du pouvoir entre le Nord et le Sud, en passant d'une collaboration transactionnelle et instrumentale à une manière plus transformationnelle de travailler ensemble. Ainsi, Digni continuera d'encourager des modèles de partenariat équitables et d'explorer de nouvelles formes de partenariat au cours de la nouvelle période stratégique. Cela se fera à la lumière des différents mandats, rôles et contributions des partenaires, des membres et de Digni relatives au respect de l'accord Norad.

Appropriation et voix locales : Cet effort vise notamment à renforcer l'appropriation et l'expression des priorités des partenaires locaux dans les processus de développement. La coopération au développement doit également garantir la participation active et significative, l'inclusion et l'appropriation des participants au projet dans l'évaluation des besoins, la conception des interventions du projet, la prise de décision, la mise en œuvre, le suivi et la prise de responsabilité en matière de durabilité après la fin des projets.

Augmentation du partage d'expériences, de la consultation, de l'interaction numérique et de l'apprentissage : Le potentiel catalytique du partage d'expériences et l'importance des processus consultatifs seront soulignés au sein de la communauté de Digni. De cette manière, les réseaux et les espaces d'action seront renforcés dans la société civile. La technologie, qui est un moyen de nous rapprocher et nous connecter davantage, sera utilisée pour le développement des capacités, les réunions mondiales numériques et l'échange d'expériences et de connaissances. Le renforcement et le soutien de la coopération, des échanges d'expériences, de la mise en réseau et de l'apprentissage mutuel des partenaires sud-sud font partie de cet effort.

Durabilité et résilience : La coopération au développement doit mobiliser les ressources et compétences locales et identifier les opportunités locales permettant d'obtenir des résultats durables. À cette fin et chaque fois que c'est possible, les partenaires locaux chercheront à coopérer avec divers acteurs, y compris les gouvernements locaux. Digni et les organisations coopérantes s'engagent à appliquer la sensibilité aux conflits, la responsabilité environnementale, l'intégration du genre et le respect des droits de l'homme dans leur travail en faveur du développement durable. Les défis que représentent les crises permanentes et récurrentes, telles que la crise du Covid-19, les catastrophes naturelles, les conflits, les ralentissements du marché, l'insécurité alimentaire et le changement climatique, soulignent l'importance de renforcer la résilience aux niveaux individuel, communautaire et sociétal afin d'absorber les impacts de ces « chocs », de s'adapter au changement et de réduire potentiellement la vulnérabilité des populations. Donner aux parties prenantes des projets les moyens de renforcer leur résilience fait partie des projets de développement à long terme, ce qui signifie également

qu'il faut se concentrer sur la préparation aux risques de catastrophes et sur les efforts d'atténuation des risques.

Approches fondées sur les droits : En fonction de la question en jeu et à des degrés divers, toutes les personnes ont des droits et des obligations les unes envers les autres. Au niveau local, national et international, nous nous efforcerons de nous engager auprès des détenteurs de droits et de tenir les parties prenantes puissantes responsables du respect des obligations en matière de droits de l'homme. Pour que cela soit possible, il est fondamental de veiller à ce que les principes de non-discrimination, de responsabilité, d'équité, de transparence et de bonne gouvernance soient respectés. Pour la plupart des projets dans le portefeuille de Digni, les participants au projet évaluent et définissent les besoins auxquels le projet répondra. Toutefois, dans certains contextes difficiles (par exemple, lorsqu'un gouvernement est particulièrement faible ou lors d'une crise humanitaire), les projets peuvent inclure un soutien pour répondre aux besoins immédiats en matériel et en ressources des populations.

Approches fondées sur les actifs : Digni soutiendra les approches du développement fondées sur les actifs. Cette méthodologie utilise et mobilise les actifs et ressources propres des communautés comme base du développement durable. Elle responsabilise les personnes et les communautés en les encourageant à utiliser et développer davantage les actifs corporels et incorporels dont ils disposent pour répondre à leurs besoins.

Engagement à renforcer les organisations et le professionnalisme de la société civile : Soutenir le développement organisationnel des organisations de la société civile est important pour construire des sociétés durables. Digni s'engage donc à encourager, faciliter et soutenir le développement organisationnel et l'accroissement des capacités mutuelles afin de renforcer la chaîne Digni d'organisations coopérantes dans des domaines tels que la gouvernance, la gestion financière et les compétences techniques - selon les besoins. La création d'une culture d'apprentissage, de réflexion sur la pratique, de mise en réseau et de compréhension mutuelle du contexte fait également partie de la construction d'organisations de développement solides. En outre, les normes actuelles de professionnalisme fixées par les bailleurs de fonds, qui sont tenus de procéder à un développement qualitatif, sont élevées et mettent au défi Digni, ses membres et ses partenaires. Digni poursuivra le dialogue avec Norad concernant les normes et les méthodes de travail dans le but de réduire l'excès de bureaucratie et de promouvoir des partenariats efficaces et équitables.

Crédit photo: Digni

6. AVEC QUI NOUS TRAVAILLONS :
— Partenariats pour un développement juste, inclusif et durable

Les défis liés au travail pour un développement durable, juste et inclusif nécessitent une coopération et des partenaires stratégiques. Digni est une communauté d'organisations coopérantes.

Les partenaires

Les partenaires confessionnels : La plupart des organisations membres de Digni travaille avec des partenaires confessionnels, notamment des acteurs confessionnels tels que des églises, des institutions religieuses, des congrégations et des chefs religieux, ainsi que des agences confessionnelles et des organisations de développement impliquées dans des services sociaux et des activités de développement. Ces partenaires coopèrent également étroitement avec des organisations de la société civile, des autorités et d'autres acteurs concernés dans leurs pays respectifs. Les acteurs confessionnels sont souvent profondément enracinés dans leurs contextes respectifs. Ils entretiennent des relations solides et ont gagné la confiance des communautés grâce à leur présence à long terme. Les chefs religieux et les organisations religieuses établissent des normes, sont écoutés par les gens, disposent de ressources multiples et ont le pouvoir d'agir et d'influencer la vie des gens. Les partenaires lancent et mettent en œuvre des projets de développement sur la base des priorités de leurs circonscriptions et en dialogue avec les organisations membres de Digni.

Les partenaires fondés sur la valeur : Selon leur contextes et stratégies, les organisations membres de Digni peuvent également travailler avec des organisations à valeur ajoutée qui partagent la même vision et établir des liens avec des organisations ressources afin d'introduire un savoir-faire et des compétences essentiels dans la coopération. Les organisations de défense des droits de l'homme, les ONG environnementales et les organisations de femmes sont des exemples de ce type d'organisations. Le choix des partenaires et des modèles de coopération peut varier d'un contexte à l'autre, mais cela fait partie de la création de partenariats stratégiques et d'une coopération fructueuse pour un changement durable, ainsi que d'alliances et de réseaux de travail.

Institutions et organisations gouvernementales : Même si la plupart des projets impliqueront les gouvernements locaux dans leurs programmes, les connexions seront initiées par les organisations de la société civile locale. Cependant, des exceptions peuvent exister. Dans certains contextes, les personnes laissées à la traine ne sont pas suffisamment organisées ou n'ont pas de contact avec des organisations de la société civile qui pourraient être des partenaires. Dans certains pays, les possibilités de travailler avec des organisations de la société civile sont très limitées en raison de restrictions gouvernementales, de sorte que la coopération avec d'autres partenaires peut s'avérer nécessaire. Dans d'autres cas, les organisations membres de Digni peuvent avoir des compétences spécifiques et spécialisées qui sont vitales. L'objectif principal des projets peut alors être d'accroître les capacités et les compétences des ministères et des institutions gouvernementales, tels que les départements de santé ou les hôpitaux publics. Dans ce cas, les programmes peuvent nécessiter des partenariats directs avec des institutions gouvernementales. Selon une approche fondée sur les droits, les gouvernements sont essentiels pour le développement durable, car ils sont à la fois responsables de leurs citoyens (détenteurs d'obligation envers eux) et détenteurs de droits. Nos partenaires jouent donc un rôle clé en demandant des comptes aux gouvernements et en coopérant dans les contextes où cela est possible et souhaitable.

Secteur privé et partenaires commerciaux : Plusieurs projets incluent des acteurs du secteur privé et des entreprises aux côtés de partenaires de la société civile, avec le soutien / la coordination du gouvernement local. Dans quelques cas, tels que les projets de microfinance, les institutions de microfinance sont des partenaires directs de la société civile. La nouvelle période stratégique encouragera l'exploration de nouveaux moyens d'aider les acteurs de la société civile à établir des partenariats avec le secteur privé et les entreprises.

7. OÙ NOUS TRAVAILLONS :

Tout travail soutenu par Digni est ancré dans les partenariats locaux des organisations membres. Les relations, les capacités et les priorités stratégiques des membres et des partenaires déterminent les pays et les régions à soutenir en priorité. Les organisations membres de Digni sont des organisations indépendantes qui ont chacune leur propre histoire. Leurs relations avec les partenaires locaux sont souvent basées sur des efforts à long terme, ce qui donne à leur travail une base solide pour la coopération.

Le nombre d'organisations membres, la profondeur de leurs relations de coopération et leur connaissance du terrain élargissent le portefeuille global de Digni dans les pays. Néanmoins, il est indispensable que les plans s'alignent sur les critères de Digni, les orientations stratégiques générales et les exigences en matière de capacité, de réalisation des résultats et de rapport coût-efficacité. Il est également indispensable que le travail inclue les « laissés à la traine » et qu'il contribue à renforcer la société civile dans les pays.

Pour la période stratégique (2023–2027), la plupart des projets se dérouleront en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud et du Sud-Est. Il y aura également des groupes de projets ailleurs en Asie, ainsi qu'en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. Au cours de la période couverte par la stratégie précédente (2018-2022), les projets en Amérique du Sud ont été progressivement abandonnés. L'Équateur sera progressivement éliminé au cours de la nouvelle période stratégique et le portefeuille de projets de Digni sera donc concentré sur deux continents (Afrique et Asie), au lieu de trois, d'ici à la fin de 2027.

Au cours de la prochaine période stratégique de cinq ans, nous développerons un portefeuille pour assurer une qualité élevée, une gestion efficace, des résultats solides et une synergie effective dans le portefeuille afin de soutenir l'apprentissage et le développement des capacités.

Crédit photo: Digni

8. PRIORITÉS ORGANISATIONNELLES :

Outre les objectifs thématiques généraux présentés dans la section 4, le secrétariat de Digni aura, durant la période 2023-2027, quatre priorités organisationnelles principales. Ces priorités influenceront la direction stratégique globale de Digni et le travail du secrétariat, le budget du secrétariat, Les évaluations par Digni du financement des projets et l'affectation des ressources de développement des capacités à Digni, aux membres et aux partenaires.

1. Priorité : Ne laisser personne à la traine

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (DAESNU 2015) repose sur une vision qui consiste à ne laisser personne à la traine dans le cadre d'un plan ambitieux pour les personnes et la planète. Digni s'engage à contribuer à la réalisation de cet agenda mondial. L'inclusion par Jésus des personnes laissées pour compte dans leur société et leur contexte est un exemple et un modèle pour notre approche diaconale du service. Cependant, Jésus, dans la tradition des prophètes de l'Ancien Testament, a dit la vérité aux détenteurs du pouvoir, les a tenus pour responsables des injustices et a défié les détenteurs de devoirs de son époque d'honorer leurs responsabilités. En tant qu'organisation diaconale, Digni établit un lien entre ces valeurs et les objectifs de l'agenda mondial des ODD.

Les membres de Digni et leurs partenaires ont une longue expérience de travail dans des contextes marginalisés avec des groupes qui sont « laissés à la traine ». C'est ce que démontre la section 4 relative à l'objectif « Ne laisser personne à la traine », qui donne une vue d'ensemble des personnes et des groupes avec lesquels Digni et ses membres travaillent en tant que participants à des projets. Si beaucoup de choses ont déjà été faites, Digni est bien placé pour intensifier ce travail et affiner les critères d'évaluation pour le financement des projets Digni, dans le but d'encourager les travaux visant à atteindre les groupes extrêmement pauvres et socialement exclus, à favoriser les activités génératrices de revenus, y compris les petites et moyennes entreprises, à

Crédit photo: Digni

créer des opportunités d'emploi pour les jeunes, à soutenir la résilience des communautés face au changement climatique et à la dégradation naturelle, à encourager la participation, l'inclusion et l'accès à la prise de décision pour les groupes marginalisés, à progresser vers l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et enfin à inclure les personnes handicapées dans les projets financés par Digni.

Durant cette période de stratégie, nous allons :

- Encourager l'exploration et l'utilisation d'approches diaconales parmi les membres et les partenaires confessionnels afin de réaliser les ODD pour un développement juste et inclusif des personnes et des communautés qui sont laissées à la traine.
- À travers le dialogue avec les membres et partenaires, soutenir les personnes qui sont laissées à la traine en tant que principaux participants aux projets de développement financés par Digni, et leur donner une véritable voix dans la prise de décision et leur permettre de s'approprier le processus de développement. Dans les programmes financés par Digni, une attention particulière sera portée à la promotion et à l'encouragement l'intégration des personnes handicapées.

2. Priorité : Renforcer la société civile

Promouvoir l'espace civique et l'efficacité, la transparence et la responsabilité des organisations de la société civile.

Digni considère que le soutien au développement organisationnel des organisations de la société civile apporte une contribution précieuse à l'édification de sociétés durables. De plus, *le Programme de développement durable à l'horizon 2030* (Source : DAESNU 2015) appelle également à l'engagement de la société civile dans la localisation, la mise en œuvre et le suivi des ODD.

Digni et ses organisations membres s'engagent à soutenir et à renforcer la collaboration mutuelle avec les partenaires. Les partenaires sont très pertinents dans leur contexte, jouissent d'une légitimité et d'une confiance au niveau local et apportent des changements durables dans des zones difficiles d'accès avec des communautés marginalisées. Cependant, nous reconnaissons également que les exigences de Norad et de Digni en matière de conformité et de systèmes de gestion axés sur les résultats ont posé des problèmes à plusieurs partenaires, en particulier aux grands partenaires ecclésiastiques et confessionnels, dans les domaines de la gestion administrative et financière.

Tous les financements externes sont associés à des exigences de conformité et Digni continuera à assurer une gestion responsable des ressources. Cependant, Digni reconnait la nécessité d'évoluer vers des partenariats plus égaux et mutuels et d'explorer des modèles de partenariat plus dynamiques au sein de la communauté de Digni. Les partenariats doivent reposer sur le respect fondamental des différents rôles et responsabilités de chacun. Les partenaires doivent également reconnaître que, sans les ressources uniques de chacun, les défis du développement, tels que les conflits, l'exclusion sociale, le changement climatique, les pandémies et d'autres problèmes mondiaux, ne seront pas résolus. Les solutions à ces défis mondiaux ne peuvent être trouvées qu'en travaillant ensemble.

L'espace civique est soumis à des pressions dans de nombreuses régions du monde, et il est important de soutenir les efforts visant à accroître le respect, la protection et la promotion de l'espace civique.

Au cours de la période couverte par la stratégie, nous allons :

- Soutenir les initiatives qui explorent des modèles dynamiques et équitables de partenariats et de réseaux mondiaux et qui créent des espaces d'échange mutuel de connaissances, de développement de capacités et de partage d'expériences au sein de la communauté de Digni.
- En coopération avec les membres, soutenir et encourager le renforcement des organisations de la société civile afin qu'elles ne soient pas « laissées à la traine » en tant que partenaires en raison d'une gestion administrative et financière déficiente. Digni continuera également à travailler et à plaider en faveur d'une réduction de la bureaucratie et des procédures de déclaration et de demande moins compliquées.
- Soutenir les travaux sur l'intégrité et la lutte contre la corruption au sein de la communauté de Digni des organisations coopérantes, dans le but de renforcer la responsabilité des bailleurs de fonds et des participants aux projets. Nous continuerons également à soutenir les efforts de lutte contre la corruption en tant qu'objectif de développement. Avec les membres et leurs partenaires, nous maintiendrons l'engagement d'être des acteurs responsables, transparents et responsables, qui adhèrent à des normes éthiques solides (y compris des normes de lutte contre le harcèlement sexuel) et qui s'efforcent de « ne pas faire de mal » (ne pas nuire) dans toutes leurs activités.

3. Priorité : Le climat et l'environnement

La vulnérabilité au changement climatique et environnemental diffère substantiellement entre les régions et à l'intérieur de celles-ci. Digni reconnaît que l'impact du changement climatique affecte de manière disproportionnée les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire des populations marginalisées et vulnérables. Près de la moitié de la population mondiale vit dans des contextes et des conditions particulièrement exposés à ces impacts, ce qui signifie que des facteurs tels que les problèmes de gouvernance, les ressources et les capacités limitées, le faible accès aux services de base, la violence et les conflits, et les moyens de subsistance sensibles au climat renforcent les effets du changement climatique et de la dégradation de l'environnement. Digni constate également que des facteurs tels que le sexe, l'âge, le handicap, l'origine ethnique et l'appartenance à une minorité peuvent ajouter à la gravité des effets du changement climatique sur les populations. Digni s'efforceront de parvenir à la justice climatique et reconnaîtront la nécessité d'une approche interactive qui identifie ces facteurs et agit par rapport à eux.

Les conséquences des changements climatiques sont déjà une réalité vécue dans de nombreux pays partenaires de Digni. Cette réalité fait apparaître un besoin impérieux de connaissances sur les stratégies transversales, telles que le développement résilient au climat, qui prennent en compte les impacts du climat et les opportunités de développement dans les processus de prise de décision et les interventions. Pour faire face aux chocs de la variabilité climatique et s'adapter aux impacts futurs, les sociétés et les communautés vulnérables devraient être habilitées à faire des choix de développement inclusifs qui donnent la priorité à la réduction des risques climatiques, à l'équité et à la justice.

Au cours de la période couverte par la stratégie, nous allons :

- Créer des espaces de sensibilisation, d'apprentissage et d'échange de compétences sur le changement climatique et la dégradation de l'environnement, le développement résilient au climat et la justice climatique avec nos partenaires de coopération mondiaux.
- Encourager les membres et les partenaires à intensifier leur travail sur les défis liés au changement climatique, à la gestion durable des ressources naturelles et à la sécurité alimentaire.
- Œuvrer à la réduction de l'empreinte négative sur le climat et l'environnement de la communauté de Digni.

Crédit photo: Digni

4. Priorité : Religion et développement

Nous pensons que la religion est très importante dans le discours sur le développement de Digni et de la communauté de Digni, en raison de notre identité.

Comme indiqué précédemment dans ce document, les acteurs religieux et confessionnels représentent un aspect important de la société civile, avec un fort potentiel de catalyse pour la mobilisation sociale, le changement et le développement. L'identité et les convictions religieuses sont des forces motrices précieuses pour lutter contre l'injustice, défendre la dignité humaine, se mobiliser pour le changement et garantir la gestion de l'environnement, l'égalité et les droits de l'homme. Comprendre le rôle que jouent la foi et la religion dans un contexte donné (alphabétisation religieuse) est une condition préalable fondamentale pour toutes les initiatives qui s'efforcent d'avoir un impact durable et bénéfique sur la justice et le développement inclusif.

Liberté de religion et de conviction et développement

Un aspect nécessaire et complémentaire de ce thème est la relation entre la liberté de religion ou de conviction (LRC) et le développement.
Le fait de pouvoir chercher un sens à son existence et d'exprimer librement ses convictions religieuses et son identité en tant qu'individu et en tant que groupe est un élément fondamental de la dignité humaine et est important pour de nombreux membres et partenaires de Digni.
Dans le monde entier, les communautés religieuses et confessionnelles se voient malheureusement refuser certains aspects de la liberté de religion ou de conviction et sont exposées à la discrimination et à la violence en raison de leur identité religieuse ou de leurs croyances. La marginalisation et la discrimination fondées sur la religion, ou l'absence de religion, sont appelées inégalités religieuses. Elles ont un impact négatif sur l'accès à la santé, à l'éducation, à l'emploi, au développement économique et à d'autres opportunités. Souvent, les violations de la liberté de religion ou de conviction et les discriminations fondées sur la religion ou les convictions s'inscrivent dans une série d'autres motifs de marginalisation, tels que l'âge, le statut social et économique, le sexe, les capacités et l'appartenance ethnique.

La perspective classique de la « religion dans le développement » met l'accent sur le potentiel positif des acteurs religieux. Toutefois, ce discours peut négliger les dynamiques de pouvoir religieuses biaisées, les restrictions de la liberté de religion ou de conviction et les inégalités religieuses. Si nous ne nous attaquons pas aux structures de pouvoir religieuses biaisées, aux restrictions illégitimes des droits de l'homme et aux inégalités religieuses, nous n'atteindrons pas l'objectif de développement durable consistant à assurer un développement juste et inclusif qui respecte les droits de l'homme. Personne ne devrait être laissé à la traine à cause de sa religion ou de ses convictions (ou de l'absence de celles-ci).

Au cours de la période couverte par la stratégie, nous allons :

- Développer les compétences en matière d'éducation religieuse de la communauté de Digni afin de mieux analyser, comprendre et rendre compte du rôle de la religion, des acteurs religieux et de la dynamique de pouvoir qui en découle dans les contextes de projet.
- Promouvoir une approche sensible à la liberté de religion ou de conviction dans le cadre du travail de développement de la communauté de Digni pour s'attaquer aux restrictions de la liberté de religion ou de conviction et aux inégalités religieuses dans les contextes de projet en tenant compte des conflits.
- Plaider en faveur de l'importance de la religion et de la liberté de religion ou de conviction dans le développement dans l'arène norvégienne du développement et dans d'autres arènes pertinentes.

9. MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE

Pour réaliser la vision de Digni et mettre en œuvre les objectifs adoptés dans les plans stratégiques quinquennaux, le secrétariat de Digni, avec le financement gouvernemental de Norad, soutiendra les organisations membres dans leur coopération avec des partenaires locaux, des réseaux et des alliances partageant les mêmes points de vue. Le rôle du secrétariat de Digni est décrit dans les règlements et la déclaration de principes de Digni. Le conseil d'administration de Digni assurera, en coopération avec le conseil des représentants, que le secrétariat dispose du budget et des ressources nécessaires à l'accomplissement de son mandat.

Digni continuera à développer l'organisation et à s'adapter aux nouvelles réalités pour mettre en œuvre ce plan d'action stratégique. Pour aborder les domaines prioritaires au cours de la prochaine période d'accord, Digni étudiera les moyens de renforcer ses capacités et ses ressources.

Le secrétariat de Digni travaillera stratégiquement avec les membres et les partenaires sur le développement des capacités à long terme, conformément au plan de développement des capacités élaboré pour la période.

Les domaines thématiques qui seront mis en avant au cours de la période sont la poursuite du travail déjà effectué sur l'intégrité financière et la lutte contre la corruption, ainsi que la sensibilisation et l'équipement de la communauté avec des outils de prévention et de traitement des comportements sexuels abusifs.

Des plans annuels seront élaborés et approuvés par le conseil d'administration pour la mise en œuvre de ce plan stratégique 2023-2027. Le conseil d'administration rendra compte au Conseil des représentants conformément aux règlements administratifs pertinents.

Crédit photo: Digni

Crédit photo, recto et verso : Kai-Otto Melau